

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur ESPOSITO Fabrice, Maire, en séance ordinaire.

CONVOCACTION DU 12 MAI 2017			
PRESENTS (conseillers)	BARJOU Jean-Pierre	BROCHEC Christian	FAVEREAU Thierry
	LACHEZE Marie-Renée	WILKES Colin	MAZET Mylène
	MORENAS Monique	PORROT Christophe	TAILLARDAT Denis
	VALDATI Didier	FITZPATRICK Marion	
ABSENT EXCUSE	LALOUE Elodie	TRILLES Jean-Paul	MONNEY Carine
ABSENT			
PROCURATION			
SECRETAIRE DE SEANCE	BARJOU Jean-Pierre		

1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 14 avril 2017)

- Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

2 ADJONCTION DE DELIBERATION

- Adoption du Plan de Formation Mutualisé du Marmandais.

3 ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

1) – Révision loyer boucherie :

Un nouveau boucher va commencer son activité à compter du 1^{er} juillet 2017 à la boucherie, sise 18 rue Eugène Mazelié à Lauzun. M. le Maire propose de réviser le montant du loyer, afin d'aider à l'installation de ce nouveau boucher, comme suit :

- le loyer sera de 300 € mensuel les 6 premiers mois,
- puis 350 €/mois pour l'année 2018,
- 400 €/mois pour l'année 2019
- et enfin 450€/mois à compter de janvier 2020.

Le matériel de la boucherie, propriété de la commune et mis à disposition de l'exploitant, sera racheter fin 2018 pour un montant de 5 140 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le loyer comme indiqué ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2017.

2) - Renouvellement Contrat Unique d'Insertion (CUI) école :

M. le Maire informe le Conseil que la commune a la possibilité de renouveler le Contrat Unique d'Insertion qui renforce actuellement l'équipe de l'école et qui arrive à terme au 31/08/2017. Ce contrat, selon le décret qui paraîtra début juillet, devrait être renouvelable soit par un contrat emploi d'avenir avec la mission locale pour un temps de travail hebdomadaire de 30h, la prise en charge restant à préciser, sachant qu'elle était actuellement de 75% du SMIC Brut ; soit par un CAE avec un temps de travail hebdomadaire de 20h et une prise en charge de 50%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour le renouvellement du Contrat Unique d'Insertion à l'école et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

3) - Contrat Agence Postale Communale :

M. le Maire rappelle que la commune a recruté Mme SAURON à l'Agence Postale Communale pour un contrat d'une durée de 3 ans, renouvelable 1 fois, à 21H30 par semaine, et ce à compter du 1^{er} août 2011, tel que le permet l'article 3, 6^{ième} alinéa de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant sur la création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet dont la création dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité et autorisant le cas échéant, le recrutement d'un agent contractuel dans une commune de moins de 2 000 habitants. Pour rappel, ce contrat a déjà fait l'objet d'un renouvellement au 1^{er} août 2014 pour trois ans. Cependant, cette même loi nous informe que « Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 ne peuvent recruter des agents non titulaires pour occuper des emplois permanents », c'est pourquoi

concernant ce contrat de 3 ans arrivant à échéance au 31/07/2017, il convient de prendre une décision : soit faire un contrat à durée indéterminée (CDI), soit de titulariser Mme SAURON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire signer un CDI comme la loi le permet, mais pas d'intégration au personnel municipal pour ne pas alourdir à terme les charges de fonctionnement.

4) – Adoption au Plan de Formation Mutualisé :

M. le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG) et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire du marmandais du Département du Lot et Garonne.

A l'issue de cet accompagnement, les collectivités du territoire ont décidé de pérenniser cet outil.

Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, et après avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion 47, décide d'adopter le plan de formation mutualisé du Marmandais.

5) – Questions diverses :

M. le Maire informe les élus que :

a – Les Tableaux des permanences électorales pour les législatives sont établis,

b – DETR sécurisation de l'école : la subvention ne sera finalement que de 30 % et ne portera que sur la sécurisation périmétrique, c'est-à-dire les portails. Les travaux seront donc réalisés dans les deux ans.

c – Épicerie Vival : les signatures auront lieu dès que les gérants auront accompli toutes les formalités administratives « création d'une SARL ».

d – Ronde USEP : le pique-nique aura lieu le 21/06/2017 à Lauzun. Le lieu reste à définir. La commune prend à sa charge la distribution du repas de midi dans des plateaux à compartiments. Une participation a été obtenue par M. le Maire de l'Intermarché de Saint-Pardoux-Isaac.

e – Salle Jules Ferry le 29/05/17 : réunion publique des candidats du PS aux législatives. Par ailleurs M. Roso a demandé à rencontrer les élus, il lui a été répondu que ce n'était pas possible, mais que s'il le souhaitait la commune lui mettrait gracieusement une salle à disposition, comme pour les autres candidats.

f – SDEE47 : M. Barjou a assisté à la dernière réunion. Chantier d'enfouissement des lignes route d'Eymet : toujours pas de date d'intervention, retard dû à l'entreprise en charge des travaux.

g – Travaux d'aménagement du bourg : la rue principale Eugène Mazelié jusqu'au carrefour de l'avenue Schlierbach sera terminée fin juin. Cet été les animations pourront se dérouler dans la rue principale. Nous avons constaté à l'ouverture de la rue Marcel Hervé et du Château des stationnements sauvages, entre autre à l'emplacement des transporteurs de fonds. Voitures tampons : il est nécessaire d'informer et de matérialiser les places réservées et autres arrêts minutes.

h – Mme Mazet fait suivre des réclamations concernant la présence de déjections canines autour du lac, ainsi que de chiens non tenus en laisse.

i – Mme Lacheze présente le compte rendu de réunion avec les commerçants pour l'organisation des tables gourmandes de cet été qui a eu lieu le 16/05. Programme : tables gourmandes avec animations tous les samedis du 24/06 au 02/09, sauf les veilles de fête du village et Gasconnades.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.